

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42439

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33463 de Mme Bello

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à tous les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère foncièrement régressif de ce projet de loi.

À quoi bon travailler plus longtemps que le temps nécessaire à produire ce dont nous avons besoin ? La productivité a augmenté au point qu'un·e salarié·e français·e produit trois fois plus aujourd'hui que dans les années 1970. Plus de 8 points de PIB (soit près de 200 milliards d'euros par an) sont passés des poches du travail à celles du capital. Et que nous proposent les tenants du libéralisme et de la casse sociale ? Le retour du travail le dimanche, la facilitation du travail de nuit après 21 heures et le recul de l'âge de départ à la retraite !

Pour penser les retraites, nous réaffirmons la nécessité de repenser le travail, d'en réduire la durée, qu'il soit mieux rémunéré et qu'il assure la dignité des personnes.